



**ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE**
MEAUX

 **Lycée - UFA**
Jean Rose

**Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
(ULIS)**

LP Jean Rose, Meaux

**Projet d'organisation et de
fonctionnement
Année 2022-2023**

SOMMAIRE

Présentation générale

- I. Prescriptions institutionnelles
- II. Présentation du contexte d'exercice
- III. Les acteurs du projet

Organisation du dispositif

- I. Un projet de dispositif qui concerne l'ensemble de l'équipe éducative et la communauté
- II. La composition de l'équipe
- III. Local et équipement

Fonctionnement du dispositif

- I. Les modalités d'inscription
- II. Les élèves du dispositif Ulis rentrée 2017
- III. Les horaires
- IV. Les partenaires
- V. Les objectifs pédagogiques du dispositif

Régulation du projet du dispositif

- I. Entre l'établissement, les familles et les élèves
- II. Entre le dispositif et la direction du lycée
- III. Entre les enseignantes coordonnatrices et la vie scolaire
- IV. Entre les enseignantes coordonnatrices et les enseignants de la classe de référence

I- Prescriptions Institutionnelles

1- Textes de référence

Loi 2005-102 du 11 Février 2005 Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Arrêté du 1-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 : loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Arrêté du 6 février 2015 relatif à la mise en œuvre du GEVA-sco et du PPS.

Circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les candidats présentant un handicap.

Circulaire n° 2015-129 du 21-08-2015 relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré.

Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016 relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap et au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 relative à la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap.

Circulaire n° 2017-084 relative aux AESH et à l'école inclusive

Circulaire de rentrée 2022 du 26 au 30 juin 2022 sur une école pleinement inclusive.

Ces textes mettent en exergue la dimension inclusive que doit prendre notre système éducatif et concernent plus particulièrement les établissements

scolaires, les enseignants et tous les personnels impliqués dans la scolarisation des élèves porteurs de handicap.

2- Synthèse des missions de l'enseignant spécialisé : coordonnateur d'ULIS LP (cf. référentiel CAPPEI février 2017)

L'enseignant spécialisé maîtrise les compétences décrites par le référentiel de compétences et de capacités caractéristiques des métiers du professorat et de l'éducation (Cf. : Arrêté du 1-7-2013). Il intervient auprès des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de maladie ou de handicap. L'intervention de l'enseignant spécialisé doit permettre la prévention des difficultés d'apprentissage ou de leur aggravation et favoriser la réussite scolaire des élèves en recherchant pour chacun d'eux les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux.

Ses missions sont :

1- Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive :

- En contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif
- En concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement
- En concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives
- En œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- En inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires

- En coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

-

2- Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.

- En assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages
- En contribuant à l'élaboration des parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle
- En se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés
- En définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et conscientisées
- En adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation
- En élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

3- Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

- En s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive
- En répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers
- En mobilisant les éléments des cadres législatifs et réglementaires dans la variété de ses missions
- En connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive

- En construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation
- En concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention
- En construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur le thème de l'éducation inclusive
- En prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une difficulté particulière.

II. Présentation du contexte d'exercice

1- L'établissement :

Notre établissement appartient à L'ECM, Enseignement Catholique Meldois qui est un réseau d'établissements catholiques d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. Le réseau est composé de l'école maternelle et primaire Sainte Geneviève avec une Ulis TSA, le collège Sainte Marie avec une Ulis TSA, le lycée d'enseignement général et technologique Bossuet et le lycée professionnel et technologique et son pôle en alternance (UFA) Jean Rose avec une Ulis TFC et TSA.

Le lycée professionnel représente environ 277 élèves pour 4 filières de Bac pro (ASSP, MCV, AGORA et AEPA) et une section de 3ème prépa métiers.

2- Le projet d'établissement

Le projet éducatif fixe les objectifs principaux de notre communauté éducative et pose les fondements sur lesquels se construit l'état d'esprit de chacun de ses membres. Nous proposons :

- **Une ouverture aux dimensions spirituelles** qui s'appuie sur les valeurs de l'Évangile avec des temps forts liés au calendrier liturgique et des projets divers au cours de l'année scolaire. Pour ceux qui le souhaitent, un accompagnement plus approfondi dans la Foi Chrétienne est possible avec la proposition de temps de prière, de partage ou de célébration.
- **Un accueil personnalisé** qui n'enferme pas l'élève dans son histoire antérieure dans ses résultats et ses comportements passés, mais qui lui ouvre un espace de confiance. Notre communauté éducative est ouverte à tous les élèves sans distinction. Elle cherche à développer le sens du respect mutuel, des complémentarités et des différences. Elle favorise par ailleurs l'apprentissage de la responsabilité personnelle et collective. Elle aide le jeune à devenir une personne engagée en l'accompagnant dans la construction de son projet personnel.
- **Une acquisition de connaissances et de compétences nécessaires à l'obtention du diplôme et à l'élaboration de son projet professionnel.** La communauté éducative propose donc de partager ces valeurs avec le jeune au cours de son passage dans l'établissement. Elle met en œuvre les moyens d'atteindre ces objectifs.

Fort de ce projet éducatif, le projet d'établissement se décline selon 11 axes principaux :

<https://ecm-meaux.fr/wp-content/uploads/2023/02/Livret-projet-detablissement-nov-2022.pdf>

3- L'ULIS

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) a ouvert ses portes en septembre 2015. Elle accueille des jeunes qui présentent des troubles du spectre de l'autisme (TSA) et des troubles des fonctions cognitives (TFC). Son fonctionnement répond à des besoins éducatifs particuliers des élèves et suit les textes réglementaires :

- L'orientation vers l'ULIS après décision de la CAPDH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) provenant de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Cette notification est obligatoire.
- L'inclusion dans une classe de référence : la 3ème ou un bac pro du choix de l'élève en lien avec son projet professionnel et où l'élève passe la grande majorité de son emploi du temps.
- Des temps de regroupement ou de travail en UliS avec une enseignante spécialisée pour le maintien et l'approfondissement des apprentissages généraux
- la possibilité de valider le CFG (certificat de formation générale), le brevet série professionnelle ou le baccalauréat professionnel

II- les acteurs du projet (sans ordre particulier)

- Le jeune et sa famille sont les premiers acteurs de tout projet les concernant,
- Les intervenants extérieurs
- Tous les personnels de l'établissement scolaire (équipe de direction, équipe administrative, enseignants, AESH, service de restauration, personnel d'entretien...)

- L'enseignant référent de la circonscription
- L'inspection de l'éducation nationale
- Le service école inclusive de la DDEC

ORGANISATION DE L'ULIS

I - Un projet qui concerne l'ensemble de l'équipe éducative et la communauté

L'équipe éducative dans son ensemble contribue à développer les apprentissages sociaux, l'acceptation des règles de vie de la communauté scolaire et l'amélioration des compétences de communication ainsi que les compétences scolaires. Le projet de l'Ulis est partie intégrante du projet d'établissement : lors de la rentrée, le professeur principal de la classe de référence accueille la classe et commente le projet. Chaque élève du lycée reçoit l'information afin de donner une vraie visibilité à l'engagement de l'établissement.

II- Composition de l'équipe

- ✓ Une enseignante du 2nde degré :

- Anouk Delastre, professeur de Lettres-Anglais, enseignante spécialisée certifiée

- ✓ Une équipe d'AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap)

L'équipe de six AESH intervient dans le suivi des élèves relevant de l'Ulis. L'emploi du temps est fait annuellement et ajusté en fonction des besoins. Les missions principales sont les suivantes : l'encadrement matériel des élèves, la

reformulation, l'assistance méthodologique, l'aide à la verbalisation, la réassurance.

III - Local et équipement

La salle de l'Ulis se situe au sein de l'établissement, proche de la vie scolaire et donne sur la cour de récréation et les toilettes.

Pour les besoins du dispositif, la salle est équipée d'un TBI. Elle est spacieuse et permet de moduler les espaces : les élèves peuvent travailler soit en groupe ou chacun de leur côté.

Le dispositif dispose d'ordinateurs portables et est équipé des nombreuses prises permettant aux élèves de se brancher avec leur matériel propre. Un mur de la classe est réservé à l'affichage dont une partie dédiée aux emplois du temps élèves, de l'enseignante et des AESH.

FONCTIONNEMENT DE L'ULIS

I- Les modalités d'inscription : les 5 étapes

- Quand un jeune a un projet professionnel qui se dessine autour de nos 3ème ou Bac pro, la famille ou l'initiateur du projet (coordo Ulis, éducateur SESSAD, enseignant référent...) contacte le lycée qui transmet les coordonnées et informations à la coordonnatrice ULIS.
- Un premier rendez-vous est fixé pour faire connaissance avec le jeune, vérifier la faisabilité du projet (documents administratifs, bulletins etc.) et expliquer le fonctionnement de l'Ulis. Une immersion peut être proposée pour avoir un aperçu

de la formation et permettre au jeune de découvrir en douceur le lycée. C'est aussi l'occasion pour l'équipe de faire connaissance avec ce jeune pour lequel il faudra être vigilant.

- Si la famille et le jeune maintiennent le projet, l'enseignante coordonnatrice présente le dossier au chef d'établissement qui valide une entrée dans le parcours.

- La famille et le jeune prennent RDV avec le chef d'établissement pour l'inscription comme toutes les familles du lycée.

- La rentrée scolaire s'effectue dans la classe de référence, c'est l'enseignante spécialisée qui se déplace et met en place après un temps d'observation les regroupements en Ulis.

II- Les élèves de L'ULIS à la rentrée 2022

1 - Présentation des élèves

Les élèves du dispositif sont au nombre de 5 : 4 filles et 1 garçon

	Classe	Formation précédente	Troubles
1	3e+ Ulis + Hopital de jour	College + Ulis + HDJ	TSA
2	2° GATL	1°CAP + Ulis	Trouble du comportement
3	1° Agora	2° GATL+ Ulis	TFC
4	Term AEPA	1°AEPA + Ulis	TSLA
5	Term ASSP	Term ASSP+Ulis	TSA

Un élève est en scolarité partagée avec l'Astrolabe (hôpital de jour) et une élève a un suivi avec un SESSAD. La quasi-totalité des élèves a un suivi psychologique.

2 - Le profil des élèves

Les élèves scolarisés en Ulis présentent deux types de trouble : TSA et TFC. Les conséquences fréquemment rencontrées sont :

- Un temps de concentration limité
- Une attention fugitive
- Une fatigabilité importante
- Un rythme mal adapté (trop lent ou trop rapide)
- Peu ou pas de transpositions des acquis
- Des difficultés à prendre la parole devant un groupe
- Des difficultés de compréhension
- Des difficultés de raisonnement et de logique
- Des difficultés à anticiper et planifier
- Des difficultés à dépasser leurs représentations (difficulté à inhiber)
- Un manqué de vocabulaire
- Des difficultés de mémorisation

Points d'appui :

- Un désir de faire comme tous les autres lycéens
- Une bonne adaptation à l'environnement
- Un réel sentiment d'appartenance à leur classe
- Une bonne entente au sein du dispositif
- L'envie de bien faire et de progresser
- Une expression cadrée mais libre dans le dispositif
- Une réelle implication dans les disciplines

III - Horaires

1- Les horaires du dispositif

Les horaires de fonctionnement : le dispositif est ouvert lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h30.

Les jeunes s'y rendent en fonction des cours dispensés en Ulis et / ou de leurs besoins. Ils savent qu'ils peuvent venir étudier calmement et se ressourcer.

- Les AESH : 24h heures réparties dans la semaine

- Pour l'enseignante coordonnatrice : temps complet + 3 heures supplémentaires soit 21h. En plus des heures d'enseignement, 2h sont consacrées à la coordination de manière à :
 - échanger avec les AESH sur les parcours des élèves (1 heure hebdomadaire)
 - réguler les parcours de la scolarisation des élèves avec les parents
 - réguler la scolarisation dans la classe de référence
 - rédiger des bilans périodiques concernant l'évolution des parcours
 - échanger et construire avec les partenaires la poursuite du parcours

2- Les horaires des élèves

Le nombre d'heures de cours des élèves varie en fonction des filières choisies. L'emploi du temps de l'Ulis est calqué sur les edt des classes de référence. Au départ, les heures d'Ulis sont positionnées sur les heures de permanence ou sur les cours que les élèves ne peuvent pas suivre. L'edt doit permettre également aux élèves du dispositif de profiter des clubs (AS, échecs, pastorale) proposés au sein de l'établissement. En fonction des besoins du jeune, l'edt peut être retravaillé (retour en classe de référence, retour en Ulis, allègement etc.)

Certains élèves ont des edt allégés en raison de la fatigue. Ces allègements se discutent avec les parents et sont notés lors en ESS.

IV - Les partenaires

Les partenaires sont tous les acteurs paramédicaux et sociaux qui accompagnent les jeunes dans leur parcours et les structures liées la poursuite des parcours à savoir :

- SESSAD : ex. Ditep Frot
- IM pro : ex. Epms de l'ourcq
- Hôpital de jour : ex. l'astrolabe
- psychologues en libéral
- orthophonistes en libéral
- ergothérapeute en libéral
- association : ex. ARPEJEH
- conseillers en insertion professionnelle

V - Les objectifs du dispositif

1 - Les objectifs pédagogiques

Ils relèvent des référentiels de l'Education Nationale (3ème Prépa métiers et Bac Pro.)

Afin que les élèves de l'Ulis acquièrent le maximum de compétences inscrites dans les référentiels, l'enseignante spé. réalise une observation et détermine des axes de travail prioritaires pour permettre la progression de chacun. Ce travail est attesté dans le projet pédagogique individuel (PPI).

2 - Le PPI et Gevas-sco

Ce projet est élaboré à partir d'observations menées en classe par l'enseignante spé. Ces observations permettent d'établir un profil personnel, moteur et cognitif général. Ces observations sont effectuées pour les entrants par l'enseignante spécialisée, l'équipe enseignante et les AESH à l'aide d'une grille travaillée en équipe. La remontée des observations se fait au cours d'une réunion lors de la 1^{ère} période. A partir de ces observations, les besoins sont déterminés et des objectifs adaptés sont fixés. Le travail à mener lors des inclusions en classes est ainsi déterminé.

Le GEVA-so (Guide de l'évaluation scolaire) est rédigé à l'aide de ce PPI et des remarques de l'ensemble des acteurs qui accompagnent le parcours du jeune. L'enseignante référente, Mme Scipion, est garante de ce parcours.

3 - Les objectifs spécifiques du dispositif

- Accroître l'autonomie
- Développer l'esprit critique et capacités de réflexion
- Utiliser des outils d'étayage
- Utiliser l'erreur pour progresser
- Améliorer les capacités mnésiques
- Développer l'expression orale, écrite
- Développer les compétences sociales
- Développer les compétences psycho-affectives

Le travail est personnalisé en fonction de chaque profil d'élèves et l'autonomie favorisée. Les leçons sont reprises dès lors qu'une difficulté est signalée par l'élève, les parents, les enseignants ou l'AESH. Dans les stratégies, on utilise la carte mentale, le dialogue pédagogique, les aides à la mémorisation, des pictogrammes, etc.

Régulation du projet du dispositif

Tous les ans, le projet de l'Ulis est évalué et ajusté. Les objectifs généraux et particuliers sont rediscutés avec les différents acteurs.

I - Entre l'établissement, la famille et les élèves

Toute l'année est ponctuée de rencontres qui permettent aux familles et enseignants de s'accorder sur le parcours.

- Le temps fort de l'échange avec les familles est l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) : cette réunion est annuelle et sont invités tous les acteurs du parcours. Ce temps fort permet de réguler le projet personnalisé de chaque élève et de s'assurer que les parents sont bien accord avec ce projet.
- Le second temps important est le conseil de classe et les bilans intermédiaires
- Le 3ème temps est le temps des réunions entre les parents, l'élève et l'enseignante coordonnatrice. Ces temps téléphoniques ou en présentiel permettent de s'assurer du partenariat des parents ou de valider un accord.
- Enfin, le dernier temps est le bilan de fin d'année et projection sur l'année suivante : Ce temps de réunion (parents, élèves, enseignante spé et directeur adjoint) permet de se dire ce qui a fonctionné et ce que l'on reconduit pour l'année suivante ou ce que l'on projette d'innover. Il y a engagement écrit de la part des acteurs et surtout du jeune afin de l'aider à se projeter dans son futur et être acteur de son projet.

II - Entre l'Ulis et la direction

Le chef d'établissement est le garant de la gestion du dispositif au sein de l'établissement. Il évalue la pertinence du dispositif une fois l'an, lors du bilan de l'enseignante spécialisée.

A ce titre, les objectifs fixés depuis mon arrivée ont été les suivants :

- Prise en charge du dispositif et mise en conformité par rapport aux textes officiels
- Travail sur les parcours post lycée des élèves les plus en difficultés
- Développer la communication avec les partenaires extérieurs du lycée
- S'interroger sur le devenir de l'Ulis

Le lycée Jean Rose n'a pas de CAP. Dès lors, les élèves avec TFC sont peu nombreux à pouvoir s'inscrire. Chaque année, je suis obligée de refuser des inscriptions car le profil des jeunes ne permet pas d'envisager sereinement un parcours en Bac Pro.

III - Entre l'enseignante coordonnatrice et la vie scolaire

Un contact régulier est à privilégier entre l'Ulis et la vie scolaire. Pour ce faire, l'edt des élèves d'Ulis est affiché en début d'année à la vie scolaire ainsi que celui de l'enseignante spé. De par notre proximité géographique, les échanges sont nombreux. Nous nous concertons pour les absences (appel aux parents), les changements et aménagements d'edt, les retards et échangeons régulièrement sur le bien-être de chaque élève. Le partage d'information est primordial car la vie scolaire est la seule qui a accès aux temps hors scolaires dont la cantine et les temps de récréation. C'est bien souvent elle qui m'alerte lorsqu'il y a un isolement prolongé du jeune. Toute l'équipe connaît les élèves de l'Ulis et leurs troubles (temps d'échanges informels selon les besoins du moment)

IV - Entre l'enseignante coordonnatrice et les enseignants de la classe de référence

Le professeur principal est associé systématiquement à toutes les décisions concernant le parcours du jeune.

Avant tous les conseils de classe et l'ESS, un bilan de l'élève est réalisé :

- en présentiel avec l'équipe pour les nouveaux élèves à la 1^{ère} période,

- par mail avec document à compléter pour les élèves en poursuite de parcours.
Le GEVA-sco est rédigé par l'enseignante spé puis soumis à lecture, co-écriture et validation par le professeur principal.

En cas de besoin, l'enseignante spé organise des réunions (avec ou sans partenaires/ avec ou sans parents) pour l'équipe enseignante afin d'affiner la connaissance des besoins de l'élèves (connaissance des besoins spécifiques d'un élève).